

**REGLEMENT DE L'ECOLE DE VTT DE HEIMSBRUNN (6 ans -16 ans)  
et du POLE COMPETITION à partir de 17 ans.  
EXEMPLAIRE A RETOURNER ACCOMPAGNE DU CERTIFICAT MEDICAL ET DU CHEQUE D'INSCRIPTION A :  
M. Gallerne Raphaël  
36, rue de Champlitte 68790 MORSCHWILLER le bas port :0613296464**

VELO PASSION HEIMSBRUNN -VPH- organise une école de VTT à partir du 10/09/2016 dont l'objectif est la découverte et l'apprentissage du VTT ,du loisirs à la compétition .

La capacité d'accueil est de 40 jeunes licenciés. En cas de non-disponibilité, une liste d'attente est établie, dont la priorité est accordée aux premiers en mesure de remplir les conditions préalables d'inscription. L'école est ouverte, sauf exception, durant la période scolaire le samedi matin de 10 heures à 12 heures.

L'école est ouverte prioritairement à tous les jeunes de 7 ans à 16 ans. Les jeunes de moins de 8 ans sont admis sous réserve d'avoir préalablement effectué une ou deux séances d'évaluation afin de vérifier leur aptitude, notamment physique, à suivre l'enseignement dispensé.

Le lieu de rendez-vous pour le départ et le retour est le parking du Complexe Sportif de Heimsbrunn. La responsabilité du club n'est plus engagée à partir du retour du jeune au parking du complexe sportif de Heimsbrunn à l'issue de la séance d'entraînement (12h ou au cas échéant à la fin de la séance si celle-ci perdure). La responsabilité du club ne pourrait être engagée lors des trajets domicile – parking du complexe Sportif (dans les 2 sens), si les enfants devaient venir non accompagnés.

Nous nous réservons le droit d'annuler la séance d'entraînement en fonction des conditions météorologiques. Vous serez prévenu par mail ou sur le site internet [velopassionheimsbrunn.fr](http://velopassionheimsbrunn.fr) la veille au plus tard. (Merci de bien vouloir consulter vos messageries avant de partir à l'entraînement). En cas de circonstances exceptionnelles, nous pourrions être appelés à annuler la séance au dernier moment, dans ce cas, un encadrant vous le signalera sur le lieu de rendez-vous (Merci aux parents d'attendre l'arrivée d'un encadrant avant de laisser le jeune).

Une trêve hivernale sera faite pour les plus jeunes des groupes débutants et avenir de début décembre à mars .

Les jeunes et les coureurs qui s'inscrivent à une compétition le week-end pourront se voir dispenser un entraînement un soir dans la semaine précédent l'épreuve ou durant les vacances scolaires . Les dates et heures ainsi que la durée des ces entraînements seront communiqués par mail. Le lieu de départ et de retour est toujours le parking du complexe sportif de Heimsbrunn.

Les jeunes et les coureurs doivent obligatoirement porter la tenue du club, s'ils participent à une compétition pendant la course et la remise des prix , et c'est à cette unique condition que seront pris en compte les frais d'inscriptions aux courses par le club.

M. Bringel Jean-Luc, le responsable de l'école de VTT est épaulé dans sa mission par les animateurs et les encadrants bénévoles , ainsi que les parents volontaires (nous leurs demandons de se faire connaître le plus rapidement afin de mettre nos listing d'accompagnants à jour).

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents; ils doivent le retourner complété et signé. Ce dossier comprend outre le présent règlement :

**- la fiche d'inscription ci-dessous**

- **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition .**

Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport => **A compter du 1er juillet 2017 le certificat sera valable 3 ans**

- **l'inscription au club VPH est fixée à 40€ licence incluse, pour l'école de VTT (6ans à 16ans) et 30 € à partir du 2ème enfant.**

\*ordre du chèque : Vélo Passion Heimsbrunn.

Le montant de l'inscription comprend : la cotisation au club et la licence FSGT dont l'assurance est incluse. Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail – FSGT.

Pour les nouveaux membres de l'école de VTT nous demandons une contribution en sus de 50€ à la mi-février 2017 pour l'achat de la tenue complète du club. **Pour information, le club prend en charge les 50€ supplémentaires.**

L'encadrement de l'école de VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- **le port du casque et des gants sont obligatoires**; en l'absence de ces équipements, le jeune ne sera pas admis. Les parents s'engagent à vérifier que leur enfant est bien équipé : VTT en parfait état de marche ( transmission lubrifiée ),gants, casque, **tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (froid, pluie..)**, bidon, barres de céréales, kit de réparation du VTT ( **chambre à air adaptée**)...
- les règles de vie commune (entre autre le respect d'autrui, du matériel et de la nature)

Les parents doivent s'assurer :

- du bon état général du VTT de leur enfant sous peine de se voir refuser l'accès à la séance
- de la bonne tenue vestimentaire de leur enfant compatible avec la pratique du VTT et ceci quelle que soit la météo. Les sorties club devront être effectuées avec la tenue du club au printemps .

En outre, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées, après en avoir informé les parents, si les règles de vie commune n'étaient pas respectées (perturbations de la séance, non-respect des consignes de sécurité ou d'autrui...etc..). Les parents autorisent la diffusion sur le site Internet ou blog du VPH des photos prises lors des séances de VTT et des compétitions . Ce règlement n'est pas définitif et sera amené à évoluer en fonction des nécessités. Le responsable de l'école de VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur. Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune et après chaque modification apportée. L'admission définitive ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.

-----  
Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom du (des) parents : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... ville : .....

E-mail : ..... @.....

Tél Domicile : .....

Tél Portable ou N° en cas d'urgence : .....

Je soussigné (tuteur légal)..... autorise mon enfant..... à participer à l'école de VTT/Pôle de compétition et approuve le présent règlement.

L'enfant viendra au départ (parking du complexe sportif de Heimsbrunn) par ses propres moyens sous la responsabilité exclusive des parents :\* ( entourez )

) OUI                      NON

L'enfant rentrera à son domicile après les séances par ces propres moyens sous la responsabilité exclusive des parents :\* ( entourez )

OUI                      NON

Remarque particulière concernant l'enfant :

.....

Date et Signature

: Précédé de la mention manuscrite «lu et approuvé».

**REGLEMENT DE L'ECOLE DE VTT DE HEIMSBRUNN**  
**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LES PARENTS DU VETETISTE**  
**Pour toute question : BRINGEL Jean-Luc**  
**8 rue Général De Gaulle- 68990 HEIMSBRUNN**  
**Tél : 03.89.81.94.51 / 06.73.71.39.17 – bringel@orange.fr**

VELO PASSION HEIMSBRUNN -VPH- organise une école de VTT à partir du 10/09/2016 dont l'objectif est la découverte et l'apprentissage du VTT ,du loisirs à la compétition .

La capacité d'accueil est de 40 jeunes licenciés. En cas de non-disponibilité, une liste d'attente est établie, dont la priorité est accordée aux premiers en mesure de remplir les conditions préalables d'inscription. L'école est ouverte, sauf exception, durant la période scolaire le samedi matin de 10 heures à 12 heures.

L'école est ouverte prioritairement à tous les jeunes de 7 ans à 16 ans. Les jeunes de moins de 8 ans sont admis sous réserve d'avoir préalablement effectué une ou deux séances d'évaluation afin de vérifier leur aptitude, notamment physique, à suivre l'enseignement dispensé.

Le lieu de rendez-vous pour le départ et le retour est le parking du Complexe Sportif de Heimsbrunn. La responsabilité du club n'est plus engagée à partir du retour du jeune au parking du complexe sportif de Heimsbrunn à l'issue de la séance d'entraînement (12h ou au cas échéant à la fin de la séance si celle-ci perdure). La responsabilité du club ne pourrait être engagée lors des trajets domicile – parking du complexe Sportif (dans les 2 sens), si les enfants devaient venir non accompagnés.

Nous nous réservons le droit d'annuler la séance d'entraînement en fonction des conditions météorologiques. Vous serez prévenu par mail ou sur le site internet [velopassionheimsbrunn.fr](http://velopassionheimsbrunn.fr) la veille au plus tard. (Merci de bien vouloir consulter vos messageries avant de partir à l'entraînement). En cas de circonstances exceptionnelles, nous pourrions être appelés à annuler la séance au dernier moment, dans ce cas, un encadrant vous le signalera sur le lieu de rendez-vous (Merci aux parents d'attendre l'arrivée d'un encadrant avant de laisser le jeune).

Une trêve hivernale sera faite pour les plus jeunes des groupes débutants et avenir de début décembre à mars .

Les jeunes et les coureurs qui s'inscrivent à une compétition le week-end pourront se voir dispenser un entraînement un soir dans la semaine précédent l'épreuve ou durant les vacances scolaires . Les dates et heures ainsi que la durée des ces entraînements seront communiqués par mail. Le lieu de départ et de retour est toujours le parking du complexe sportif de Heimsbrunn.

Les jeunes et les coureurs doivent obligatoirement porter la tenue du club, s'ils participent à une compétition pendant la course et la remise des prix , et c'est à cette unique condition que seront pris en compte les frais d'inscriptions aux courses par le club.

M. Bringel Jean-Luc, le responsable de l'école de VTT est épaulé dans sa mission par les animateurs et les encadrants bénévoles , ainsi que les parents volontaires (nous leurs demandons de se faire connaître le plus rapidement afin de mettre nos listing d'accompagnants à jour).

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents; ils doivent le retourner complété et signé. Ce dossier comprend outre le présent règlement :

**- la fiche d'inscription ci-dessous**

- **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition .**

Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport => **A compter du 1er juillet 2017 le certificat sera valable 3 ans**

**- l'inscription au club VPH est fixée à 40€ licence incluse, pour l'école de VTT (6ans à 16ans) et 30 € à partir du 2ème enfant.**

\*ordre du chèque : Vélo Passion Heimsbrunn.



Le montant de l'inscription comprend : la cotisation au club et la licence FSGT dont l'assurance est incluse. Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail – FSGT.

Pour les nouveaux membres de l'école de VTT nous demandons une contribution en sus de 50€ à la mi-février 2017 pour l'achat de la tenue complète du club. **Pour information, le club prend en charge les 50€ supplémentaires.**

L'encadrement de l'école de VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- **le port du casque et des gants sont obligatoires**; en l'absence de ces équipements, le jeune ne sera pas admis. Les parents s'engagent à vérifier que leur enfant est bien équipé : VTT en parfait état de marche ( transmission lubrifiée ),gants, casque, **tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (froid, pluie..)**, bidon, barres de céréales, kit de réparation du VTT ( **chambre à air adaptée**)...
- les règles de vie commune (entre autre le respect d'autrui, du matériel et de la nature)

Les parents doivent s'assurer :

- du bon état général du VTT de leur enfant sous peine de se voir refuser l'accès à la séance
- de la bonne tenue vestimentaire de leur enfant compatible avec la pratique du VTT et ceci quelle que soit la météo. Les sorties club devront être effectuées avec la tenue du club au printemps .

En outre, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées, après en avoir informé les parents, si les règles de vie commune n'étaient pas respectées (perturbations de la séance, non-respect des consignes de sécurité ou d'autrui...etc..). Les parents autorisent la diffusion sur le site Internet ou blog du VPH des photos prises lors des séances de VTT et des compétitions . Ce règlement n'est pas définitif et sera amené à évoluer en fonction des nécessités. Le responsable de l'école de VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur. Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune et après chaque modification apportée. L'admission définitive ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.